COMITE de VIE

Du 1er MARS 2022

PERSONNES PRÉSENTES	Mme Marie-Odile CHOLLET, Conseillère municipale délégué à l'observatoire de l'âge et à la vie associative M. EL HASSOUNI, adjoint au Maire délégué à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires M. JP MASSON, conseiller municipal délégué à l'énergie, au patrimoine municipal et à la rénovation technique des bâtiments)
	M. Bruno MARQUES, directeur du service Proximité Citoyenneté Mme Véronique CONORT, responsable du service Vie associative Mme Carole CHALOPIN, responsable du Patrimoine Mme Elodie FIEVET , responsable de la Maison des Associations

	Mme Valérie GIRARD, chargée d'animation et de communication à la Maison des Associations Mmes Cristina VILLACHA et Sarah HOYET, chargées d'accueil de la Maison des Associations Mme Sanaa SMAALI, apprentie à l'accueil de la Maison des Associations Benjamin, jeune en mission de Service Civique, à la Maison des Associations	
ASSOCIATIONS PRÉSENTES	- CTP 21 - ASCM DIJON - FRANCE ASSO SANTE - CGCO - FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX - KELLE FABRIK - FRANCE BENEVOLAT - SOS REFOULEMENT - LA CHOUETTE MONNAIE - BOURGOGNE EURCASIE - INFO JEUNES-CRIJBFC - PROTAGOMIX	- AGIR ABCD - UFC QUE CHOISIR - CRIC & CO - SOLIDARITE FEMMES 21 - LE SOUVENIR FRANCAIS - AFD21 – AFD BFC (Diabétiques) - CERCLE MARCEL MARTINET - NEUROATYPIQUE-NEUROEPANOUI - LES PETITS FRERES DES PAUVRES - COMITE DES JEUNES A LA NEIGE - CTRC

ORDRE DU JOUR

1. **PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**
2. **BILAN 2021 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**
    1. CHIFFRES
    2. NOUVEAUTES et ACTIONS
3. **PERSPECTIVES 2022**
4. **TEMPS D'ECHANGES**

1. PROJET DE RENOVATION DE LA MDA

M. Hamid EL HASSOUNI ouvre la réunion en remerciant les associations présentes à ce comité.

Il annonce le lancement du projet de rénovation de la Maison des Associations, qui répond à l'engagement n° 102 du programme de M. François REBSAMEN, Maire de Dijon.

Il informe également les personnes présentes qu'un programmiste a été choisi, le Cabinet ACOBA, pour accompagner les services (services Vie associative, Patrimoine et Bâtiments/Energie) dans le phasage de ce projet, qui se fera tout en maintenant l'activité et l'occupation du bâtiment, d'où la nécessité d'anticiper et d'organiser au mieux les opérations en amont .

Il précise également que ce projet se mettra en place dans la concertation avec les associations utilisatrices du bâtiment, et passe la parole à M. MASSON pour compléter ces informations.

En complément de ces propos, M. MASSON explique le contexte de cette rénovation.

La Maison des Associations occupe actuellement un bâtiment datant de 1964, qui était à l'origine un foyer de jeunes travailleurs, transformé en Centre municipal des associations en 1975, puis en «Maison des Associations» en 2005, en même temps que son adhésion au Réseau National des Maisons des Associations. La surface totale du bâtiment est de 4508 m², répartis sur 7 niveaux (sous-sol compris), dont 419,50 m² de salles de réunion, 120 m² de bureaux passagers, et 1 284 m² de bureaux permanents (permettant de loger actuellement 105 associations).

A l'origine conçu comme un «hôtel des associations» axé essentiellement sur la mise à disposition de locaux, la Maison des Associations a progressivement évolué dans ses missions pour devenir non seulement un lieu d'hébergement, mais aussi un véritable lieu d'accompagnement et de soutien au secteur associatif.

Une réflexion globale sur l'avenir de cet équipement a donc été engagée, en lien avec les projets d'urbanisme du quartier et plus globalement de la cité, et les besoins qu'ils vont générer en termes d'équipements collectifs. Les contraintes actuelles du bâtiment ont également été prises en compte (pas de grande salle de conférence actuellement, les plus grandes salles étant obstruées par des piliers).

Différentes options ont été proposées en amont à Monsieur le Maire : la rénovation du bâtiment actuel, la construction d'un bâtiment neuf ou l'aménagement d'un autre bâtiment existant. C'est finalement la première option qui a été retenue, compte tenu des possibilités qu'elle offre, dont une possible extension.

Les travaux se feront tout en maintenant au maximum le bâtiment en service, et les associations dans leurs locaux (avec nécessité de déménager d'un local à l'autre au fur et à mesure des travaux, dans les meilleures conditions possibles pour les associations concernées), ce qui implique un étalement des travaux sur plusieurs années. M. MASSON souligne qu'il s'agit d'une opération d'envergure pour la municipalité, le coût global s'élevant à plusieurs millions d'euros.

La Municipalité a également fait le choix de défendre un processus participatif, plaçant l'usager final au centre du projet. C'est pourquoi un questionnaire, via le cabinet ACOBA, sera envoyé prochainement à chacune des associations présentes dans le bâtiment, afin qu'elles puissent exprimer leur avis. M. MASSON précise à ce sujet qu'il s'agira avant tout via ce questionnaire de faire remonter **les besoins collectifs** en terme d'équipements, en ayant si possible une vision à long terme, et non pas de raisonner individuellement, en indiquant pour chaque association ses propres besoins en m²... En effet, d'autres procédures existent dans la collectivité pour ce type de demande individuelle.

A l'issue de cette présentation, plusieurs questions sont posées par les participants, notamment :

- si la rénovation concernera l'intérieur et l'extérieur du bâtiment? Oui, il s'agit bien d'une réhabilitation complète, comprenant l'intérieur et l'extérieur du bâtiment
- si les sols, les murs, les plafonds seront refaits? Il est trop tôt pour entrer dans ce niveau de détail, mais l'isolation sera refaite, et une extension du bâtiment sera envisagée
- quels seront les moyens mis en œuvre pour aider les associations à déménager leur matériel? Cela sera à organiser, notamment en mutualisant les moyens entre associations concernées
- si la municipalité va s'inspirer de ce qui existe ailleurs comme type de bâtiment? Oui, notamment par le biais du Réseau National des Maisons des Associations, plusieurs autres Maisons des Associations ont déjà été visitées (CAEN, QUIMPER…). M. MARQUES cite également l'exemple de RENNES, qui dispose d'un équipement comportant peu de m² privatifs, mais par contre une majorité de locaux communs. Il précise également que peu de collectivités mettent autant de m² à disposition des associations (tous locaux confondus), puisqu'au total, plus de 60 000 m² sont mis à disposition des associations par la ville de Dijon.

Plusieurs autres questions d'ordre technique ont été posées, mais Messieurs EL HASSOUNI et MASSON rappellent que nous en sommes au tout début du projet, et que de ce fait il est trop tôt pour avoir toutes les réponses. La première rencontre avec le cabinet ACOBA a eu lieu le 28 février, veille du Comité de Vie, et à l'issue de son étude celui-ci doit remettre plusieurs scénarios.

Les élus rappellent également que **d'autres réunions seront organisées pour tenir informées les associations** au fur et à mesure de l'avancée du projet, et répondre aux questions qui ne manqueront pas d'être soulevées. Une restitution des réponses au questionnaire qui leur sera adressé sera prévue dans un premier temps.

2. BILAN 2021 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

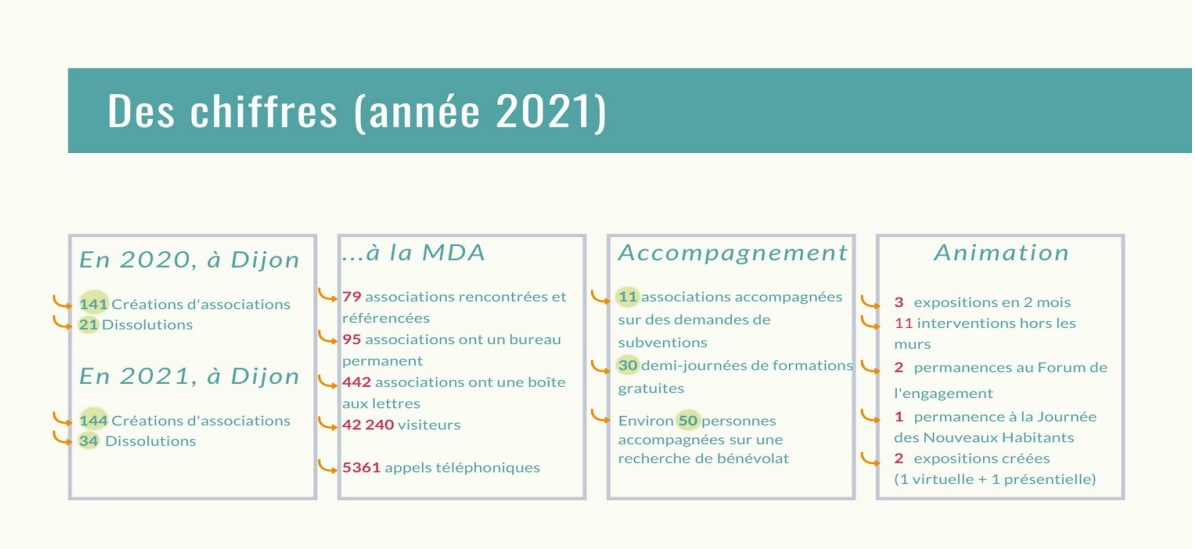

Depuis le début de la crise, le bilan a été moins sombre qu'il n'y parait concernant les créations d'associations:

- Sur l'année 2020, on a compté **141 créations d'associations** (tous domaines confondus) sur Dijon et **21 dissolutions**.

- Sur 2021, il y a eu **144 créations et 34 dissolutions**, soit 3 créations de plus qu'en 2020, mais davantage de dissolutions.

Au sein de la Maison des Associations, nous comptons **95 associations hébergées** au 1er janvier 2021 (-8 par rapport à 2020). Certains associations ont été relogées ailleurs et d'autres ont dû rendre leur bureau faute d'utilisation pérenne.

Nous mettons à disposition **442 boites aux lettres** à destination des associations en 2021. **23 de moins par rapport à 2020**, certaines ne relevant pas régulièrement leur courrier.

A ce jour, ce sont **1089** associations qui sont référencées sur l'annuaire en ligne sur le site de la Ville de Dijon.

Habituellement, nous accueillons environ 90000 personnes sur une année, hors crise sanitaire. Sur l'année 2021, **42240 visiteurs sont venus à la MDA** soit **484 visites en plus qu'en 2020.**

Nous avons également traité **5361 appels téléphoniques** (**5111** en 2020) soit **250 appels en plus qu'en 2020.**

En terme d'accompagnement:

- **11 associations** nous ont sollicité dans leur démarche de demande de subventions.
- Nous avons organisé en 2021, en lien avec les associations partenaires, **30 demi-journées de formations gratuites** proposées à destination de **86 membres d'associations.** Certaines formations ont eu lieu en présentiel, en distanciel et d'autres ont dû être annulées.

20 formations proposées dans le cadre du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) et **30 personnes ont reçu ce certificat, malgré la situation sanitaire.** Les formations ont eu lieu en présentiel et en distanciel, selon les participants.

Il est important de nous faire savoir les besoins en terme de formation. Les associations sont donc invitées à nous transmettre leurs besoins, leurs envies voire même leurs compétences pour échanger sur des soirées futures, et commencer à préparer le programme de formation 2023.

- Environ **50 personnes** ont été accompagnées dans leur **recherche de bénévolat**.

En effet, beaucoup de personnes se présentent spontanément à l'accueil de la MDA afin de rechercher des missions de bénévolat. De même, nous mettons en place des actions « hors les murs » au cours desquelles nous valorisons le bénévolat, et nous pouvons rencontrer de potentiels bénévoles. **Nous rappelons donc aux associations l'importance de nous communiquer leur besoin sur des actions précises afin de relayer ces informations soit sur nos réseaux sociaux, soit en direct avec les futurs bénévoles.**

En terme d'animations :

- Nous avons réussi à organiser **3 expositions en 2 mois** pour mettre en avant les actions de trois associations.
- **11 interventions «hors les murs»** ont eu lieu dans différents endroits de la Ville (Foyer des Jeunes Travailleurs, Accueil Jeunes, Formation Civique et Citoyenne). Nous avons créé une mallette pédagogique sur le thème de l'engagement à destination des jeunes.
- Organisées dans le cadre du dispositif SNU (Service National Universel) porté par l'État, qui comporte une partie « Mission d 'Intérêt Général » pour l'accueil de jeunes dans des associations, nous avons tenu **2 permanences au Forum de l'Engagement.**
- Nous étions présents à la **Journée des Nouveaux Habitants**, en octobre afin de représenter les associations dijonnaises, et inciter les nouveaux habitants à s'engager dans les associations locales, pour prendre part à la vie de la cité.
- Nous avons **créé 2 expositions** (une virtuelle en lien avec l'association Protagomix et une autre autour du bénévolat, en lien avec plusieurs associations et des jeunes en formation à l'IRFA)

- **La News Letter de la Vie Associative:** elle a été mise en place en juillet 2021, à l'occasion des 120 ans de la loi de 1901. Trois numéros sont parus en 2021 (une news letter est prévue tous les 2 mois). Nous traitons plusieurs sujets: un édito de M. EL HASSOUNI, adjoint à la vie associative, le «Bienvenu à...» qui recense les associations s'étant fait connaître récemment à la Maison des Associations, les formations en cours, toute l'actualité associative et le «ça se passe chez nous», qui met en valeur les événements organisés à la Maison des Associations.

Il est demandé aux associations si cette news letter est bien reçue et si elle convient à leurs attentes. Toutes les suggestions étant bonnes à prendre, nous sollicitons les personnes présentes pour qu'elles nous fassent part de leurs idées.

- Afin de permettre aux associations nouvellement créées de bénéficier d'une aide au démarrage, la Ville de Dijon a mis en place en juillet 2021 le **Fonds d'Amorçage associatif, destiné aux associations ayant moins d'un an d'existence,** et qui de ce fait ne peuvent pas encore prétendre aux subventions classiques. Ce fonds sert à financer soit le fonctionnement de la structure, soit une action ou une manifestation spécifique. Le dépôt des dossiers peut se faire tout au long de l'année. La Maison des Associations peut accompagner les associations dans le dépôt de leur demande.

- Depuis septembre 2021, nous avons organisé **deux semaines à thèmes:**
  - une autour du **développement durable et des associations** avec 5 associations partenaires (Latitude 21, Bocaux &Co, La Ressourcerie Végétale, Dad21 et le Pôle d'Economie Solidaire). Sur cette semaine, nous avons pu retrouver une exposition, un atelier participatif en visio, des podcast et l'inauguration d'un point de collecte. La conférence a malheureusement dû être annulée faute de participants, le choix de la date n'étant peut-être pas pertinent (septembre et sa rentrée)
  - une autour du **bénévolat** fin novembre-début décembre, avec l'IRFA, Unis-Cité, France Bénévolat, la Société d'Engagement au Bien et un représentant du Service National Universel (SNU). Nous avons proposé une exposition, deux épisodes de notre série «un jour, une asso», des permanences, une fresque collective, une remise de médailles et une soirée conférence sur le Passeport Bénévole.

- Nos réseaux sociaux: La MDA est présente sur **Facebook et Instagram**. Nous publions en moyenne 3 publications par semaine. Cela correspond à la mise en avant de nos informations, des actualités associatives, des appels à projets, à bénévoles, mais aussi **des relais sur les associations locales et leurs événements.** Les associations sont invitées à nous contacter pour nous informer de leurs actions, mais aussi à relayer les informations. Pour informations, en 2021, **41852 personnes ont consulté la page Facebook** et, depuis octobre 2021, **716 personnes ont consulté nos « story » sur Instagram**.

- **La série «Un jour, une asso»** , c'est une série de clips de présentation des associations locales. Ces mini-films durent environ 3min30 et sont diffusés en priorité sur notre page Facebook, mais nous pouvons aussi les utiliser lors d'événements extérieurs, pour mettre en valeur la vitalité du secteur associatif local. Cette année 2021 a vu **23 nouveaux épisodes** arriver sur les différents réseaux, mais aussi sur la journée des Nouveaux Habitants et même dans le hall d'accueil de la MDA. C'est donc un total de 52 épisodes créés depuis l'arrivée de Valérie, notre Animatrice de la Vie Associative Locale. Il ne faut surtout pas hésiter à la contacter pour bénéficier d'un film sur votre association.

- **Notre mallette pédagogique** nous sert à aborder l'engagement associatif et le bénévolat de façon ludique pour faire émerger des idées, des représentations, des envies. Cette mallette est composée de plusieurs jeux: *un escape game, un time's up, le jeu «un bénévole en or» et un photo langage*. Cette mallette a été conçue à destination des jeunes, mais une structure de quartier a souhaité la tester auprès des adultes et l'expérience a été enrichissante et concluante.

- Un partenariat a été mis en place avec l'**Université de Bourgogne, dans le cadre du semestre REO**: Ce semestre aide les étudiants qui se posent des questions sur leurs études à trouver une nouvelle orientation pour l'année suivante, tout en les amenant à développer des compétences transversales. Il est composé de modules obligatoires et optionnels. C'est dans ce dernier (et son

module volontariat) que la MDA est partenaire dans la mise en relation entre des associations et ces jeunes étudiants.

3. PERSPECTIVES 2022

- Par décret en date du 31 décembre 2021, le Ministère de l'Intérieur a mis en place le **Contrat d'Engagement Républicain**, dont les principes s'appliquent désormais à **toute association qui sollicite une subvention publique auprès de l'Etat ou d'une collectivité locale telle que la ville de Dijon**. Il en sera de même dans les différentes procédures de demandes de locaux ponctuels ou permanents, de matériel, etc, que les associations peuvent adresser à la collectivité, et qui sont également considérés comme des subventions en nature nécessitant désormais la souscription à ce contrat. **Ce contrat se substitue à la Charte de la Laïcité de la ville de Dijon, dont la signature n'est donc plus exigée désormais**. Toutes les informations sur ce document ainsi que le texte intégral du décret sont en ligne sur www.dijon.fr, rubrique « associations ».

- Chaque année, un **programme complet de formations gratuites** à destination des responsables, salariés et bénévoles associatifs est proposé, en collaboration avec le Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative (CRDVA). Ce programme est élaboré en tenant compte des échanges quotidiens avec le milieu associatif. Les inscriptions sont en ligne et la MDA peut accompagner les personnes intéressées pour leur inscription. En 2022, nous proposons 2 sessions du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative), une au premier semestre et une au second.

- La plateforme en ligne sur **eservices.dijon.fr pour les demandes de subventions** adressées à la ville de Dijon sera ouverte pour une nouvelle campagne **du 16 au 30 mars prochain**, elle intégrera automatiquement, lors de la validation du dossier de demande, la souscription au Contrat d'Engagement Républicain. Le service Vie associative et la Maison des Associations restent à votre disposition pour tout complément d'information et pour vous accompagner dans vos différentes demandes.

- La campagne de subventions 2022 au titre du **Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)**, pour l'aide au fonctionnement global et aux actions innovantes, est lancée pour la Côte d'Or. Une note d'orientation départementale rédigée à ce sujet, qui détaille les actions éligibles et la procédure de dépôt de la demande a été envoyée à l'ensemble des associations dijonnaises. **A noter que ce fonds, géré par l'État, est particulièrement destiné aux petites associations, ayant au maximum deux salariés (en équivalent temps plein), et dont le budget est inférieur à 300 000 €.** La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au **2 avril 2022 minuit**. Toutes les informations seront détaillées dans notre prochaine newsletter de mars.

- Du 21 au 27 Mars prochain, c'est la **Semaine de l'accompagnement numérique à la Maison des Associations!** Au programme:
    - Deux permanences du CESAM pour accompagner les associations sur des demandes de financement dématérialisés (logiciel PIX et Teams)
    - Des ateliers au local de Kelle Fabrik autour de l'utilisation du numérique pour créer des objets type goodies
    - Deux soirées: une sur l'identité numérique et la découverte de techniques simples pour protéger ses données (centre multimédia), et une conférence-atelier (par le CESAM) autour des outils de communication numérique.
    - Mais aussi, une exposition, des podcast, un accompagnement sur le logiciel CANVA et la diffusion de tuto-vidéo tout au long de la semaine.

Les associations ayant des outils à partager sont bien entendu invitées à nous en faire part.

- **Le mois de l'égalité:** La ville de Dijon organise, **tout au long du mois de mars**, de nombreuses manifestations, avec des associations et partenaires impliqués, afin de sensibiliser à l'égalité entre les hommes et les femmes, de promouvoir le droit des femmes, de lutter contre le racisme et les discriminations. La MDA accueillera le 17 mars, à 17h, une conférence-débat sur le thème: *Femmes en situation de précarité, mères d'enfants handicapés: l'urgence*. Avec les associations Autour des Williams et l'AFP France Handicap. Le programme est en ligne sur le site de la Ville de Dijon.

- La Maison des Associations n'a pas qu'un seul niveau d'intervention. Le premier niveau de service est certes celui des locaux d'où le terme de «maison», mais nous devons réussir à casser cette image et **remettre au cœur de notre métier celui de service, de conseil, d'accompagnement, mais aussi d'échange entre les associations et avec la collectivité.** Toutes les actions que nous vous avons présentées ce soir montrent que nous sommes loin de nous limiter à la mise à disposition de locaux !

- **La promotion du bénévolat et le soutien à son développement constituent un chantier prioritaire pour la Maison des Associations.** Le travail pour proposer la mise en place d'une plateforme en ligne sur le site de la ville de Dijon, pour publier les offres de bénévolat, se poursuit. Nous avons également à cœur de valoriser le bénévolat, de donner l'envie aux jeunes de s'engager, de communiquer sur les dynamiques associatives et d'être le lieu de l'engagement associatif sur le territoire dijonnais.

Questions diverses:

Compte tenu de l'actualité de ces derniers jours, une question a été posée concernant des actions pour venir en aide aux Ukrainiens et personnes touchées par la crise en Ukraine. Une nouvelle association «Aidons l'Ukraine Dijon» s'est fait connaître de la Maison des Associations, et a rendez-vous avec Mme FIEVET le 2 mars au matin.

Dans un premier temps, nous pouvons relayer les informations des antennes locales de la **CROIX ROUGE** et du **SECOURS POPULAIRE**, ainsi qu'avec la **PROTECTION CIVILE** de Côte d'Or. La Ville de Dijon est en lien avec l'Etat pour organiser les différentes propositions et soutiens exprimés en nombre par la population et les associations dijonnaises, et un communiqué de presse devrait prochainement être diffusé.

Le site de la ville de Dijon www.dijon.fr relaiera toutes ces informations.

Un grand merci à tous les participants!

Maison des Associations de Dijon – 2 rue des Corroyeurs 21068 DIJON CEDEX

tél 03 80 74 56 56 – mail: maisondesassociations@ville-dijon.fr

https://www.dijon.fr/Dijon-au-quotidien/Associations